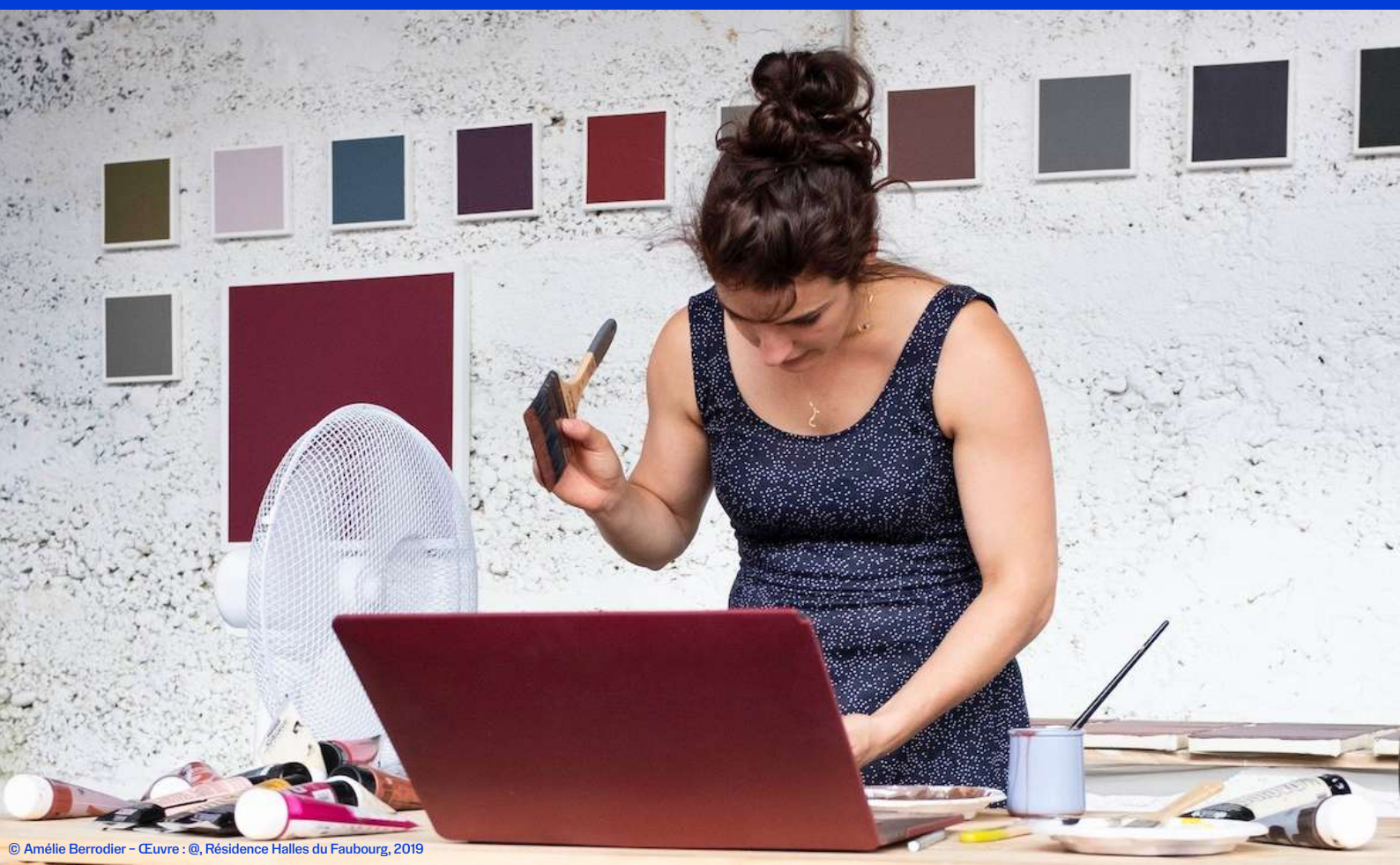


APPEL À CANDIDATURES

POUR TROIS RÉSIDENCES ARTISTIQUES

2026-2027

Avec Maison Gutenberg



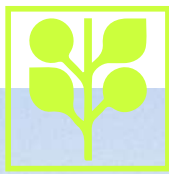
CHALET DU PARC

L'Association Chalet du Parc, en partenariat avec Maison Gutenberg, lance un appel à candidatures pour son programme de résidences artistiques. Pour sa première année, le programme prévoit trois résidences de création, dont la première débutera en septembre 2026.



Un lieu de vie, de découvertes et d'expériences sensibles

Au cœur du Parc de la Tête d'Or, le Chalet du Parc est un lieu de vie où l'on se retrouve, où l'on se fait plaisir et où l'on apprend entre découverte, culture et gastronomie. C'est dans ce cadre accueillant et ouvert, que sera proposée une programmation pédagogique et sensible : expositions, résidences, ateliers, jeux, etc. Pensé comme un écosystème créatif durable, le Chalet du Parc devient un laboratoire où s'inventent de nouveaux récits, de nouvelles esthétiques et de nouvelles pratiques plus respectueuses du monde qui nous entoure.



LE PROGRAMME DE RÉSIDENCES ARTISTIQUES

LE LABORATOIRE DE CRÉATIONS
ÉCOLOGIQUES ET SOCIÉTALES

Le programme de résidences artistiques du Chalet du Parc s'inscrit pleinement dans cette philosophie. Il offre à des artistes contemporains **un cadre de recherche et de production dédié à l'expérimentation artistique autour des enjeux écologiques et sociétaux.**

Chaque résidence a pour objectif de faire émerger des travaux artistiques qui sensibilisent au vivant, poussent à la réflexion sur nos comportements et participent à éveiller les consciences. Les projets attendus ne relèvent pas d'une approche strictement didactique, mais **cherchent avant tout à faire naître une émotion, une réflexion, un désir d'agir.**

Les travaux et recherches artistiques seront :

- **ancrées dans le territoire de la Métropole de Lyon.**
- **connectées au Parc de la Tête d'Or, à ses acteurs, ses usagers, humains et non humains.**
- **en dialogue avec les thématiques propres au Chalet du Parc et/ou sa programmation :** nature en ville, alimentation durable, pratiques responsables, écologie du quotidien etc.

Pour information, pour son ouverture la semaine du 14 septembre 2026 et jusqu'au printemps 2027, dans l'espace d'exposition temporaire du Chalet du Parc sera présentée l'exposition France, un album de famille de Yann Arthus-Bertrand et Hervé Le Bras. Cette exposition photographique propose un portrait sensible et contemporain des habitantes et habitants de la France, mettant en lumière la diversité des territoires, des parcours de vie et des visages qui composent le pays. La première résidence, de septembre à janvier, pourra éventuellement entrer en résonance avec cette exposition et les thématiques qu'elle explore.

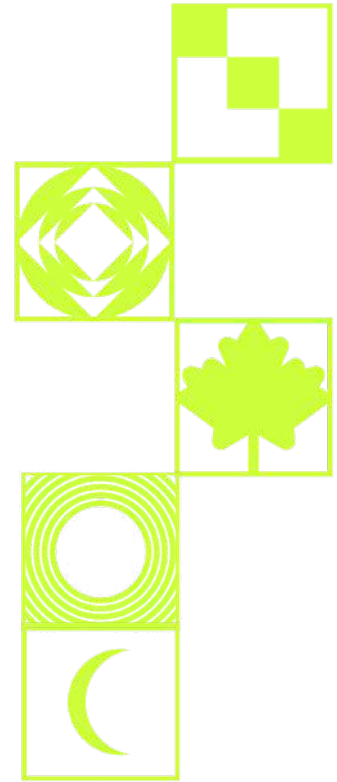
Dans une logique de sobriété, une attention particulière sera portée aux démarches intégrant le réemploi des matériaux, l'usage de ressources biosourcées ou recyclées, la limitation des transports et, lorsque cela est possible, une production locale.

FORMAT DES RÉSIDENCES

Le programme prévoit :

- **trois résidences par an**, sur le temps de l'année scolaire,
- **une durée d'environ deux mois et demi** de résidence ; suivi d'une restitution d'environ un mois
- **un atelier de travail dédié de 30 m²**, situé au sein du Chalet du Parc

Chaque résidence se conclut par une restitution publique, sous la forme d'une exposition d'un mois présentée dans l'espace de résidence, pensé comme un lieu à la fois de création et de monstration.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

– **Résidence 1 : 7 septembre 2026 → 3 décembre 2026**

Sortie de résidence : 3 décembre 2026 → 3 janvier 2027

– **Résidence 2 : 11 janvier 2027 → 18 mars 2027**

Sortie de résidence : 18 mars 2027 → 18 avril 2027

– **Résidence 3 : 25 avril 2027 → 1er juillet 2027**

Sortie de résidence : 1er juillet 2027 → 29 août 2027

*dates susceptibles d'être modifiées

Concernant la première résidence, l'artiste pourra investir les lieux à partir du 7 septembre 2026. **L'inauguration étant prévue la semaine du 14 septembre, il est fortement encouragé à présenter, à cette occasion et dans son atelier, des œuvres existantes et/ou des éléments en lien avec son projet de résidence.**

MODALITÉS D'ACCUEIL

L'accueil des artistes comprend :

- **des honoraires de recherche et de création**
- **la mise à disposition d'un atelier** d'environ 30 m² composé : de cimaises blanches, d'un bureau, d'une chaise, d'un point d'eau à proximité, de spots directionnels sur rails, d'un rideau occultant sur la fenêtre donnant sur l'extérieur et de plusieurs prises électriques 16A.
- **un accompagnement curatorial, artistique et technique** assuré par l'équipe de Maison Gutenberg.
- **un accompagnement financier** à la production de la sortie de résidence et à la documentation du projet.

NB : La pièce dédiée à l'atelier est située au cœur de l'espace d'exposition temporaire du Chalet du Parc. Indépendante et cloisonnée, elle est accessible par deux portes vitrées depuis l'espace d'exposition. L'intérieur de l'atelier est également visible depuis l'extérieur du bâtiment.





CONDITIONS FINANCIÈRES

Les honoraires **de recherche et de création s'élèvent à 3 300 € TTC par résidence.**

Une **bourse de production de 2 400 € TTC** est attribuée à chaque artiste pour la réalisation de ses travaux artistiques et/ou objets de documentation.

Les frais de montage de l'exposition de sortie de résidence sont pris en charge par la structure, dans la mesure du raisonnable, et ne sont pas imputés sur la bourse de production.

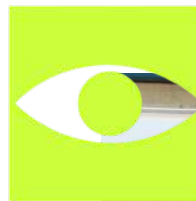
MÉDIATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE

Les résidences artistiques du Chalet du Parc accordent une place centrale à la médiation culturelle. Les artistes en résidence devront participer à des temps de rencontre avec les publics. Dans une logique de sensibilisation et de partage, ils proposeront également plusieurs ateliers ou temps de médiation spécifiques autour de leur pratique et/ou de leur projet artistique pendant leur résidence.

Demandes de présence ou d'animation :

- **Deux ateliers de médiation au minimum** à destination des familles et du grand public (mercredi après-midi, week-end et/ou vacances scolaires), répartis sur la durée totale de la résidence.
- **Une ouverture de l'atelier au public** une fois par semaine, sur des plages horaires définies (une demi-journée).
- **Une séance de travail avec les équipes de médiation du Chalet** pour concevoir une action de sensibilisation en lien avec la démarche de l'artiste (sans animation ultérieure ni intervention directe de l'artiste). L'objectif est de permettre aux équipes de médiation de s'approprier et valoriser le travail du résident.
- **Deux visites commentées** pendant la sortie de résidence.
- **Un temps de rencontre par résidence à destination des partenaires et mécènes.**

Le coût de ces temps de rencontre et ateliers de médiation sont inclus dans les honoraires et les frais de production.



© Lionel Rault - Œuvre de Michael Sebastian Haas



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- **Résidences ouvertes aux artistes français et internationaux.**
- **Toutes les disciplines des arts visuels et plastiques.** Il n'y a pas de contre-indication quant aux médiums utilisés, dès lors que les projets sont compatibles avec les conditions d'accueil du lieu et s'inscrivent dans le respect de la cohabitation avec les autres usages du Chalet.
- **Les artistes émergents sont particulièrement encouragés à candidater.**
- **Les collectifs peuvent postuler** (le budget restera le même).
- **Au moins un artiste par an sera originaire ou résident de la Métropole de Lyon.**

Les artistes devront présenter un projet de recherche conçu spécifiquement pour cette résidence. Ils pourront également, lorsque cela fait sens, adapter des travaux et des recherches préexistants au contexte et aux thématiques du Chalet du Parc.

SÉLECTION DES ARTISTES

La sélection des artistes sera confiée à un comité d'experts réunissant :

- **des membres de l'Association Chalet du Parc**
- **des personnalités du secteur artistique**
- **des représentants institutionnels**

-Marie Bassano, directrice de la Factatory et de la galerie Tator
-Marie-Sarah Carcassonne, coordinatrice générale de l'Association Chalet du Parc
-Valérie Disdier, co-fondatrice de Cité Anthropocène
-Morgan Labar, directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon
-Sébastien Lapendry, président de l'Association Chalet du Parc
-Éric Petrotto, directeur de la Fabuleuse Cantine
-Romain Weber, directeur de Maison Gutenberg

Ce comité garantira la diversité des pratiques, la pertinence des projets au regard des thématiques précitées et leur ancrage territorial.

DOSSIER DE CANDIDATURE



Le dossier devra comprendre

- **Une note d'intention** présentant le projet de recherche-cr ation, son ancrage potentiel dans le Chalet, le Parc de la T te d'Or et/ou le territoire de la M tropole de Lyon, ainsi que les intentions de m diation envisag es (**2 pages maximum**).
- **L'indication de la p riode de r sidence souhait e** parmi les trois propositions. Selon les contraintes, nous nous r servons le droit de proposer un changement de p riode ou d'autres cr neaux.
- **Un portfolio** (10 pages maximum).
- **Un CV artistique**.

Pour l'envoi du dossier : residence@chaletduparc.fr

Pour toute question, merci d' crire   l'adresse suivante : contact@maison-gutenberg.com

CALENDRIER DE L'APPEL

- Date limite de candidature : **15 mai 2026**
- Annonce des artistes s lectionn s : **20 juin 2026**
- D but de la premi re r sidence : 7 septembre 2026 *
(inauguration du Chalet pr vue   mi-septembre)
*date provisoire



DÉCOUVERTE
CULTURE
GASTRONOMIE

maison
Gutenberg

